



Capsule virtuelle  
19 juin 2023

# Le Courant

## Syndicat de l'enseignement de la Rivière-du-Nord

### Ententes hors convention reconduites en 23-24

### Suppléance occasionnelle pour les enseignants qualifiés à temps partiel et Rémunération des retraités

Les deux ententes hors convention seront reconduites pour l'année scolaire 23-24.

#### Suppléance occasionnelle pour les enseignants qualifiés à temps partiel :

- Les personnes légalement qualifiées détenant un contrat à temps partiel faisant des périodes de suppléances seront rémunérés de la façon la plus avantageuse, soit selon la convention ou au millième.

Détails de l'entente :

<https://sern.qc.ca/wp-content/uploads/sites/52/2022/09/LE-COURANT-Remuneration-de-la-suppléance-occasionnelle.pdf>

#### Rémunération des retraités :

- Les personnes retraitées désirant faire de la suppléance seront rémunérées à l'échelle salariale qu'elles avaient au moment de leur départ en plus de la contribution RREGOP (7,89 %) de l'employeur.

N'hésitez pas à communiquer avec nous pour toutes questions.

*Sylvain Côté*  
*Trésorier*

[scote@sern.qc.ca](mailto:scote@sern.qc.ca)

19 juin 2023